



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- AUX FINS DE DÉCLARATION DU SÉJOUR, À L'ARRIVÉE SUR L'ÎLE, LES CLIENTS DOIVENT PRÉSENTER DES DOCUMENTS D'IDENTITÉ POUR TOUTES LES PERSONNES (PASSEPORTS OU CARTES D'IDENTITÉ) ET UN COUPON SI L'ARRIVÉE EST ORGANISÉE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE AGENCE.
- PENDANT LE SÉJOUR, LE PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DE BRIJUNI (CI-APRÈS DÉNOMMÉ LE PROFESSIONNEL DE L'HÔTELLERIE) EST À LA DISPOSITION DU CLIENT POUR TOUTE INFORMATION ET ASSISTANCE.
- LE LINGE DE LIT EST CHANGÉ TOUS LES DEUX JOURS ET PLUS SOUVENT SI NÉCESSAIRE. DES SERVIETTES, DU PAPIER TOILETTE, DES ARTICLES D'HYGIÈNE, DES PRODUITS DE NETTOYAGE ET DE VAISSELLE, DES CHAISES LONGUES ET DES PARASOLS SONT À LA DISPOSITION DES CLIENTS.
- LE PROFESSIONNEL DE L'HÔTELLERIE N'EST PAS TENU NI RESPONSABLE D'ORGANISER LE TEMPS LIBRE ET LES ANIMATIONS DES CLIENTS.
- LES CLIENTS SONT TENUS DE FAIRE ATTENTION À LEURS EFFETS PERSONNELS ET OBJETS DE VALEUR LAISSÉS DANS LA VILLA, ET LE PROFESSIONNEL DE L'HÔTELLERIE N'EST PAS RESPONSABLE DE LEUR PERTE ÉVENTUELLE. LORSQUE VOUS SORTEZ, IL VOUS INCOMBE DE VERROUILLER LES PORTES ET FERMER LES FENÊTRES.
- EN L'ABSENCE DU CLIENT, LE PERSONNEL DU PROFESSIONNEL DE L'HÔTELLERIE, SAUF ACCORD CONTRAIRE, N'A PAS LE DROIT DE PÉNÉTRER DANS LA VILLA. À TITRE EXCEPTIONNEL, IL POURRA PÉNÉTRER DANS LA VILLA DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES QUI RENDENT NÉCESSAIRE L'ENTRÉE - POUR REMÉDIER À UN DANGER ET PRÉVENIR DES DOMMAGES. LE PROFESSIONNEL DE L'HÔTELLERIE EST TENU D'INFORMER LE CLIENT DE SON ENTRÉE LORS DE LEUR COMMUNICATION SUIVANTE. SI LE PROFESSIONNEL DE L'HÔTELLERIE A UN DOUTE JUSTIFIÉ QUE DES DOMMAGES ONT ÉTÉ CAUSÉS, LES CLIENTS SERONT TENUS DE LUI PERMETTRE DE PÉNÉTRER DANS LA VILLA AFIN DE S'EN ASSURER.
- LES CLIENTS NE PEUVENT INTRODUIRE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE DANS L'UNITÉ D'HÉBERGEMENT QUE MOYENNANT UN PRÉAVIS ET L'AUTORISATION DU TRAITÉUR. IL EST INTERDIT D'AMENER DES ANIMAUX DE COMPAGNIE SANS PRÉAVIS ADRESSÉ DANS LE CADRE DE LA RÉSERVATION, ET DANS CE CAS, LE TRAITÉUR A LE DROIT D'ANNULER L'HÉBERGEMENT DU CLIENT. LE CLIENT EST TENU DE S'ASSURER QUE L'ANIMAL NE MARCHE PAS SUR LE MOBILIER ET NE CAUSE PAS DE DOMMAGES, ET DE NETTOYER IMMÉDIATEMENT SES EXCRÈMENTS DANS LA MAISON ET LA COUR, À PROXIMITÉ IMMÉDIATE ET SUR LA PLAGE. S'IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT CONVENU QUE L'ANIMAL RESTERA À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT, SON SÉJOUR DANS L'UNITÉ D'HÉBERGEMENT EST STRICTEMENT INTERDIT.
- LES FÊTES ET LES GRANDS RASSEMBLEMENTS DE PLUS DE 15 PERSONNES SONT INTERDITS. LES PETITS RASSEMBLEMENTS NE SONT AUTORISÉS QUE DANS LE RESPECT DES RÈGLES RELATIVES AU BRUIT, À LA SÉCURITÉ DES CLIENTS, À LA PROTECTION DES BIENS ET À LA PROTECTION DES ESPACES.
- LES PERSONNES QUI NE SONT PAS ENREGISTRÉS COMME SÉJOURNANT DANS LE LOGEMENT LOUÉ NE SONT PAS AUTORISÉES À PÉNÉTRER, À PASSER LA NUIT OU TOUTE LA JOURNÉE, NI À UTILISER L'ÉQUIPEMENT SANS L'AUTORISATION DU PROFESSIONNEL DE L'HÔTELLERIE. SI DES PERSONNES NON ENREGISTRÉES OU NON ANNONCÉES SE TROUVENT DANS LE LOGEMENT, LE PROFESSIONNEL DE L'HÔTELLERIE A LE DROIT D'ANNULER L'HÉBERGEMENT POUR TOUS LES CLIENTS.
- IL EST INTERDIT D'INTRODUIRE DES ARMES, DES SUBSTANCES INFLAMMABLES ET EXPLOSIVES, DES SUBSTANCES ODORANTES OU À L'ODEUR DÉSAGRÉABLE ET TOUT ÉQUIPEMENT DE PRÉPARATION DES ALIMENTS (CUISINIÈRE, ETC.) OU D'AUTRES APPAREILS ÉLECTRIQUES (VENTILATEUR, ETC.) DANS LA VILLA SANS AUTORISATION PRÉALABLE DU PROFESSIONNEL DE L'HÔTELLERIE.
- LES BARBECUES NE SONT PAS AUTORISÉS CAR LA VILLA EST SITUÉE DANS UNE ZONE PROTÉGÉE DANS LAQUELLE IL EST INTERDIT DE FAIRE DU FEU.
- NOUS DEMANDONS AUX CLIENTS DE PRENDRE SOIN DE L'UNITÉ D'HÉBERGEMENT LOUÉE ET DE TRAITER AVEC SOIN LE MOBILIER ET L'ÉQUIPEMENT SITUÉS À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DE LA MAISON. IL EST INTERDIT DE DÉPLACER DES MEUBLES D'UNE PIÈCE À L'AUTRE OU DE TRANSPORTER DES ÉQUIPEMENTS DE L'INTÉRIEUR VERS UNE AUTRE UNITÉ D'HÉBERGEMENT, À L'EXTÉRIEUR DE LA MAISON OU VERS LA PISCINE (CHAISES DE LA CUISINE VERS LA TERRASSE, USTENSILES DE CUISINE VERS UNE AUTRE UNITÉ D'HÉBERGEMENT, SERVIETTES OU COUVERTURES DE L'APPARTEMENT VERS LA PISCINE ETC.). IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER DU MOBILIER D'INTÉRIEUR (CANAPÉ, CHAISES, LITS...) AVEC DES VÊTEMENTS MOUILLÉS OU HUMIDES, Y COMPRIS DES MAILLOTS DE BAIN MOUILLÉS.
- VOUS UTILISEREZ LA PISCINE À VOS PROPRES RISQUES.
- LE CLIENT EST TENU D'ÉTEINDRE LES LUMIÈRES, LES APPAREILS ÉLECTRIQUES, LES INSTALLATIONS DE GAZ ET DE FERMER LES ROBINETS LORSQU'IL QUITTE L'UNITÉ D'HÉBERGEMENT ET/OU LA VILLA. DES PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DOIVENT ÊTRE PRISES POUR NE PAS LAISSER LA CLIMATISATION ALLUMÉE INUTILEMENT LORSQUE LE CLIENT NE SÉJOURNE PAS DANS L'UNITÉ D'HÉBERGEMENT ET LE CLIENT S'ABSTIENDRA DE L'UTILISER AVEC LES FENÊTRES ET LES PORTES OUVERTES. IL EST INTERDIT DE JETER DES DÉCHETS DANS LES TOILETTES, LAVABOS ET AUTRES ENDROITS QUI NE SONT PAS PRÉVUS À CETTE FIN, Y COMPRIS LA COUR ET LES ABORDS IMMÉDIATS DE LA MAISON.
- UN CLIENT QUI, DÉLIBÉRÉMENT OU NON, CAUSE DES DOMMAGES AU BIEN, DEVRA INDEMNISER LE PROFESSIONNEL DE L'HÔTELLERIE DE L'INTÉGRALITÉ DU MONTANT DES DOMMAGES EN RÉSULTANT.
- SI LE CLIENT ARRIVE À L'HÉBERGEMENT RÉSERVÉ APRÈS 17 H LE JOUR DE L'ARRIVÉE, IL EST TENU D'ANNONCER SON ARRIVÉE TARDIVE À L'AVANCE.
- LE JOUR DU DÉPART, LES CLIENTS SONT TENUS DE QUITTER L'UNITÉ D'HÉBERGEMENT AVANT 10 H AFIN QU'ELLE PUISSE ÊTRE NETTOYÉE ET PRÉPARÉE POUR LES AUTRES CLIENTS QUI ARRIVENT PLUS TARD ET QUI ONT LE DROIT D'Y PÉNÉTRER À PARTIR DE 15 H.
- L'HÉBERGEMENT PEUT ÊTRE ANNULÉ POUR UN CLIENT QUI NE RESPECTE PAS LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET TROUBLE L'ORDRE PUBLIC. SI LE TRAITÉUR ANNULE L'HÉBERGEMENT DU CLIENT EN RAISON D'UNE VIOLATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR, LE MONTANT PAYÉ NE SERA PAS REMBOURSÉ, PEU IMPORTE L'INTERRUPTION DU SÉJOUR.
- EN UTILISANT LE LOGEMENT, LE CLIENT EST RÉPUTÉ CONNAÎTRE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET ACCEPTE LES OBLIGATIONS ET CONDITIONS DÉCRITES ICI.
- TOUTES LES RÉCLAMATIONS NE SERONT PRISES EN COMPTE QUE SI ELLES SONT SIGNALÉES PENDANT LE SÉJOUR. TOUTES LES RÉCLAMATIONS ULTÉRIEURES SERONT REJETÉES.